

COMMUNE DE CHAMPEAUX
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 9 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le neuf juillet deux mille vingt-et-un à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BEROS, PROUVIER, MM. HOLVOET, FOURNIER, VINCENT, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES PASTOR, LE LOUEDEC.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : MME PRUD'HOMME a donné pouvoir à M. HUBERT, MME DEWANCKER a donné pouvoir à MME BEROS, MME BILLAULT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

ABSENTE : MME PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME BEROS.

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Denis MASSON décédé le 28 juin 2021. Il était très investi dans la commune où il résidait depuis de nombreuses années. Il a été conseiller municipal de 1989 à 1995, puis membre de la Commission travaux où il a apporté ses connaissances et avis de géomètre. C'était également un des piliers du club de foot. Une minute de silence a été respectée par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Décision modificative sur le budget communal ;
- Convention pour les vacances apprenantes ;
- Modification du règlement intérieur de la Campélienne.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme. Il indique qu'il est proposé ce soir au Conseil Municipal d'arrêter le projet de P.L.U. et présente le dossier.

Il informe par ailleurs le Conseil Municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, en application de l'article L.103-3 du Code de l'Urbanisme, tout au long de la procédure. Cette concertation s'est faite notamment sous la forme d'une mise à disposition en Mairie d'un registre, de la réalisation d'une réunion publique le 8 juillet 2021 et de la mise à disposition des documents du P.L.U. au fur et à mesure de leur avancement.

Monsieur le Maire indique que les Personnes Publiques Associées (PPA) ont 3 mois pour présenter leurs observations à compter de la date de transmission des documents.

Ensuite une Enquête Publique se tiendra pendant 30 jours.

Le PLU ne pourra être adopté définitivement qu'au début de l'année 2022.

L'arrêt du projet de PLU est adopté à l'unanimité.

3 - SUBVENTION ALLOUÉE AU CENTRE CULTUREL ET RURAL DE BLANDY (CCRB)

Le Centre Culturel et Rural de BLANDY a sollicité la Commune afin d'obtenir une subvention. Quatre Campéliens participent aux activités proposées par cette association. Il est proposé de d'attribuer une subvention de 160€ soit 40€ par membre adhérent.

Adopté à l'unanimité.

4 - INSTITUTION D'UNE RÉGIE D'AVANCES

Monsieur le Maire explique qu'il est utile de pouvoir faire des achats au quotidien chez des fournisseurs qui n'acceptent pas toujours les mandats administratifs et de pouvoir se faire livrer plus facilement, ou de faire également des achats en ligne. Pour obtenir une carte bancaire, il convient de créer cette régie d'avances, d'ouvrir un compte DFT-NET par l'intermédiaire de la Trésorerie de MELUN.

Ci-après, les différents types d'achats et montants associés :

Type d'achats	Limites de montants par opération
Fournitures de bureau	400,00 €
Informatique	500,00 €
Impressions et tirages divers en ligne	300,00 €
Matériel de voirie – Outillage	300,00 €
Mobilier divers	500,00 €
Décorations	200,00 €
Alimentaire	300,00 €

Si le montant des achats dépassait le montant accordé par le Conseil Municipal, le règlement se ferait par mandat administratif.

Monsieur Frédéric VINCENT se propose pour être régisseur suppléant.

Adopté à l'unanimité.

5 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE 6 RALENTISSEURS RUE DU STADE – MAÎTRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire propose de prendre Monsieur Yohann PRELY, PRELY INGENIERIE afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de 6 ralentisseurs dans la rue du Stade. Le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre s'élève à 1 200 € T.T.C. (soit 1 000 € H.T.). Cette maîtrise d'œuvre comprend la réalisation des documents administratifs, la réalisation du Dossier

de Consultation des Entreprises et l'analyse des offres reçues, le suivi des travaux et le levé des réserves.

Il sera proposé au prochain Conseil Municipal une estimation du coût des travaux si réalisation fin août 2021 ou en octobre 2021, afin de prendre une décision.

Il est demandé à ce qu'une communication soit faite aux riverains sur la date des travaux. Ce sera fait.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de 6 ralentisseurs dans la rue du Stade.

6 - DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL M14

Monsieur HUBERT explique que, lors des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Malvoisine, les factures ont été réglées sur le mauvais compte. En effet, tout ce qui concerne les travaux de réseau basse tension relève de la propriété du SDESM qui règle les factures à l'entreprise et nous demande notre contribution qui ne peut être imputée sur le même compte qu'eux.

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Section d'Investissement :

Sens	Chapitre	Compte	Libellé du compte	Montant
Dépenses	23	2318	Immobilisations en cours	- 20 000,00 €
Dépenses	20	2041582	Subventions d'équipement versées « bâtiments et installations »	20 000,00 €

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

7 - CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « VACANCES APPRENANTES » - SESSION DES VACANCES D'ÉTÉ 2021

Le dispositif « Vacances apprenantes » a pour vocation de permettre aux élèves, notamment pour ceux les plus privés de savoirs et d'apports culturels durant la période de confinement, de remobiliser leurs savoirs par des cours de remise à niveau scolaire le matin et des activités sportives, culturelles et de loisirs, avec visée pédagogique, l'après-midi. Ce dispositif offre la possibilité aux élèves de tous niveaux (écoliers, collégiens ou lycéens) d'y participer. 32 élèves sont inscrits. La moitié profiteront de ce dispositif du 12 au 16 juillet 2021 et l'autre moitié se fera fin août avant la rentrée scolaire. Les enseignantes des école élémentaire et maternelle ont pour projet d'apporter des éléments de décoration, réalisés par les élèves, sur les murs de la cour de l'école primaire. Les services techniques leur apporteront l'aide nécessaire. L'éducation nationale débloque un crédit de 400 € pour cette opération.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Éducation Nationale annexée.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les frais afférents à ce dossier et ensuite, à demander le remboursement auprès de l'Éducation Nationale.

8 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES « LA CAMPÉLIENNE »

Monsieur le Maire a appris que, le week-end dernier, un feu d'artifice avait été tiré à 1h30 du matin par les locataires de la salle des fêtes. Les feux d'artifice ne sont pas autorisés sur le domaine public. Il est donc proposé d'ajouter un article 17 bis au règlement intérieur de la location : « **Les feux d'artifice sont interdits durant toute la période location, en tout lieu, sur le territoire de la Commune de CHAMPEAUX. En cas de non-respect de cette clause, la Commune de CHAMPEAUX déposera automatiquement une plainte auprès de la Gendarmerie de MORMANT** ».

Adopté à l'unanimité.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Éclairage autour du Stade

Monsieur le Maire explique que le Vice-Président de l'AS Campélienne l'a contacté à propos d'une rampe d'éclairage qui penchait dangereusement vers la maternelle. Monsieur le Maire a demandé aussitôt l'intervention de l'Entreprise SPIE, en charge de l'éclairage public sur notre Commune. Ils sont intervenus très rapidement. Il s'est rendu sur place et a effectivement constaté le danger. Les agents de la SPIE ont démonté le mât et les rampes d'éclairage. Malencontreusement, en reculant avec leur véhicule, les agents de la SPIE ont heurté un second mât. Représentant un danger, celui-ci a été déposé.

Cérémonie de remise de diplômes sur les contes d'enfants

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a assisté à la cérémonie de remise des diplômes du concours d'écriture des enfants, organisé par la CCBRC. Les élèves de l'école de SAINT MERY ont été récompensés.

Ancien Hôtel de France

Monsieur le Maire dit qu'il a mis sur FACEBOOK une photo de la façade rénovée de l'ancien Hôtel de France et que la publication a été vue plus de 21 000 fois.

Odeurs d'égouts

Madame ADAMSKI fait remarquer que par moment, place du Marché, il y a de fortes odeurs d'égouts qui remontent. La CCBRC en charge de l'assainissement sera informée pour intervention.

Réunion à la CCBRC

Madame PROUVIER informe le Conseil qu'elle a assisté à une réunion à la CCBRC avec la CAF pour le recensement des besoins de la population. La contribution des commissions action sociale, enfance et jeunesse et culture et loisirs a été demandée. Ce seront des mini-ateliers qui se réuniront.

Information sur le SMETOM

Madame LE LOUEDEC signale que le SMETOM a créé un groupe de travail sur les dépôts sauvages. Elle fera partie de ce groupe de travail.

Étude sur l'air dans les écoles

Monsieur HOLVOET signale qu'il a été contacté par la CCBRC afin de faire une étude sur l'air dans les écoles. Ce qui a été fait. Toutefois, la CCBRC n'avait pas précisé que le coût de cette étude de 900€ incombait au RPI. Cette somme n'était pas prévue au budget du RPI.

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h40 et
Monsieur le Maire souhaite aux membres du Conseil Municipal de bonnes vacances.***